

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2017

Le quinze mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 9 mai 2017.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 9 mai 2017.

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoint*, M. ALBERT Jean-François, Mme ALBERT Sandrine, M. BARRAS Olivier, M. BURNET Frédéric, M. LAPRAZ Georges, M. LEPINE Jean-Luc, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PEZARD Sarah, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. BERLY Georges (pouvoir à M. BARRAS Olivier), M. CAVARD Jérôme (pouvoir à M. GEROUDET René), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à Mme PES Catherine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme MARX Stéphanie (pouvoir à M. LEHMANN Patrick), Mme PILON Aurélie (pouvoir à M. BAUD Jean-François).

Absents : M. DASSONVILLE Damien, Mme FICHARD Andrée, M. QUETSTROEY Laurent.

Soit 19 membres présents sur vingt-neuf en exercice et 7 pouvoirs.

Secrétaire de séance : Mme CUBY Valérie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Valérie CUBY est désigné(e) secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

01 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour le dernier mois :

N° 01		Finances : Bail appartement Mairie - M. VULLIEZ - 200,00 € - à compter du 1 ^{er} mai 2017
N° 02		Finances : Avenant bail O'Flaveurs - SARL MARGUERITE - 1 000 € - soit un loyer de 2 647,90 €/mois à compter du 1 ^{er} mai 2017
N° 03	04/04/2017	Urbanisme : Déclaration de cession d'un fonds de commerce - Centre commercial Domino - Fonds de fabrication et vente à emporter de repas pour enfants et jus de fruits, vente de cosmétiques bio pour enfants - Décision de renonciation du droit de préemption

N° 04	18/04/2017	Urbanisme : Déclaration de cession de fonds de commerce - Centre commercial Domino - Fonds de commerce de détail d'habillement en magasin, équipement de la personne - Décision de renonciation du droit de préemption
N° 05	19/04/2017	Urbanisme : Déclaration de cession de fonds de commerce - Centre commercial Domino - Fonds de débit de tabac, maison de la presse, contrat diffuseur presse, contrat française des jeux - Décision de renonciation du droit de préemption
N° 06	12/04/2017	Finances : prêt Crédit Mutuel - financement programme investissement budget 2017 pour un montant de 1 000 000 € taux fixe 1.15 % durée 15 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 27 mars 2017.

02 - Motion de soutien - Déclaration d'Intérêt Général - programmes du sud-ouest lémanique :

Vu l'arrêté DDT 2017-781 du 16 mars 2017 portant enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général pour l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant du sud-ouest lémanique ;

Considérant que cette enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant du sud-ouest lémanique se déroule à la demande de Thonon Agglomération, du 10 avril au 12 mai 2017, dans le but de déclarer d'intérêt général les travaux et actions sur les milieux naturels du bassin versant du sud-ouest lémanique (entretien et renaturation de cours d'eau, protection de berges, entretien des zones humides, protection contre les inondations...) ;

Considérant que cette procédure légitime l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ;

Considérant que cette procédure donne la possibilité de réaliser des travaux d'entretien et de restauration afin de garantir une gestion globale et cohérente sur l'ensemble du territoire du sud-ouest lémanique ;

Pour ces raisons, la Commune de Douvaine soutient à l'unanimité ce projet de déclaration d'intérêt général.

03 - Avis sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains :

Vu le dossier de concertation portant sur la liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains et la suppression des PN 65 et 66 à Perrignier, joint à la note de synthèse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au dossier de concertation inter-services comme présenté par Monsieur le Maire.

04 - Règlement intérieur de la garderie municipale - école maternelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie municipale (école maternelle) tel que présenté par M. le Maire ;

AUTORISE M. le Maire à le signer ;

DIT que ce règlement sera applicable dès la rentrée de septembre 2017.

05 - Modification du règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels - avenant n° 1 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du relais des assistants maternels comme présenté par M. le Maire ;

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les démarches sur ce dossier.

06 - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de ce qu'un débat s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLUi ;
- Dit que le présent compte-rendu de ce débat sera transmis à la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération et affiché en Mairie pendant une durée d'un mois.

07 - Convention de groupement de commandes avec le SYANE pour les travaux d'aménagement de la RD 1206 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- Approuve la convention du groupement de commandes entre le SYANE et la commune de Douvaine ;
- Désigne Monsieur Jean-François BAUD, en tant que membre titulaire de la CAO du groupement constitué,
- Désigne Monsieur René GÉROUDET, en tant que membre suppléant de la CAO du groupement constitué,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et tout document s'y rapportant.

08 - Proposition d'admission en non-valeur par le trésorier :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Accepte l'état d'admission en non-valeur pour un montant de 1 130.20 €.

Les crédits pour constituer une provision pour dépréciation des comptes des redevables sont inscrits au budget.

09 - Garantie d'emprunt accordée à SCIC HABITAT - acquisition en VEFA de 22 logements avenue des Acacias :

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL20170327_15, la mention relative au taux de progressivité doit figurer en dessous de la modalité de révisabilité DL pour les prêts constructions.

L'assemblée délibérante de la Ville de DOUVAINE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 734 018 euros souscrit par SCIC HABITAT Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction en VEFA de 15 logements PLUS et 7 logements PLAI située 14 Avenue des Acacias à DOUVAINE.

Adoption par 25 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Georges BERLY, pouvoir).

10 - Subvention complémentaire versée à l'OCCE :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Accepte le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 1800 € à verser à l'OCCE pour une participation aux sorties voile, ski de fond et kayak.

Questions diverses :

DIA du 05 04 2017 au 21 04 2017 : le conseil municipal est informé des décisions prises par Thonon Agglomération dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales :

- **Contribution financière décharge de fonction ancien DGS** : le conseil municipal souhaite être informé sur l'évolution de ce dossier. M. le maire propose de se renseigner auprès du CDG et communiquera la réponse lors de la prochaine séance.
- **Approvisionnement livres bibliothèque** : la bibliothèque municipale ne peut actuellement plus s'approvisionner en livres auprès de Savoie-Biblio, au domaine de Rovorée, M. le Maire précise que l'Agglo de Thonon a été saisie de ce problème.
- **Semaine des Arts** : le programme 2017 sur le thème du cinéma pourrait ne pas être renouvelé l'année prochaine, l'organisation fait un appel aux bénévoles afin d'assurer la pérennité de cette semaine d'animation très appréciée par la population.
- **Présentation du projet BHNS** : une réunion est fixée le 29/05/2017 à 18 h 30 en mairie.
- **Assemblée générale des donneurs de sang** : M. Jean-François SECHAUD a été nommé président régional des donneurs de Sang et est félicité par l'assemblée pour cette nomination.

La séance est levée à 21 h 15.

A DOUVAIN, le 19/05/2017.